

CP 314

COIFFURE ET SOINS DE BEAUTE

ADAPTATION LE 1ER AOUT 2018

INDEXATION 2 % SUR LES SALAIRES BAREMIQUES AINSI QUE SUR LES SALAIRES EFFECTIFS

COIFFURE

Catégorie

1	Emploi-tremplin: sans diplôme et sans expérience et < 6 m d'anc. secteur		10,0398
2	Tâches effectuées sous guidance ou surveillance: Diplôme ou sans diplôme avec 6 m d'anc.secteur		12,7684
3	Tâches exercées de manière autonome (coiffeur à part entière) (passage anticipé moyennant une évaluation positive après 3 ans d'anc. dans l'entreprise ou d'anc. secteur) (au plus tard après 5 ans d'anc. secteur, sauf en cas de dérogation)		14,3282
4	Fonctions de direction opérationnelles		15,8381
5	Fonctions de direction fonctionnelles		2.774,35
	- après 10 ans d'anc. dans la fonction	+10%	3.051,79
	- après 20 ans d'anc. dans la fonction	+20%	3.329,22

SOINS DE BEAUTE

Catégorie

1	Emploi-tremplin: sans diplôme et sans expérience et < 6 m d'anc. secteur		1.844,10
2	Tâches effectuées sous guidance ou surveillance: Diplôme ou sans diplôme avec 6 m d'anc.secteur		1.958,94
3	Tâches exercées de manière autonome (au plus tard après 2 ans d'anc. sector.)		2.051,44
	- après 5 ans d'anc. sectorielle	+5%	2.154,01
	- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10%	2.256,58
	- après 15 ans d'anc. sectorielle	+15%	2.359,16
	- après 20 ans d'anc. sectorielle	+20%	2.461,73
4	Fonctions de direction opérationnelles		2.328,85
	- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10%	2.561,74
5	Fonctions de direction fonctionnelles		2.513,85
	- après 10 ans d'anc. dans la fonction	+10%	2.765,24
	- après 20 ans d'anc. dans la fonction	+20%	3.016,62

FITNESS

Catégorie		Salaire mensuel	Salaire horaire
1	Initiateur fitness ou initiateur fitness de groupe Sans diplôme et sans expérience et < 6 m d'anc. secteur	1.671,40	10,1502
2	Initiateur fitness ou initiateur fitness de groupe Diplôme ou sans diplôme avec 6 m d'anc.secteur	1.774,21	10,7746
	- après 5 ans d'anc. sectorielle	+5% 1.862,92	11,3133
	- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10% 1.951,63	11,8520
	- après 20 ans d'anc. sectorielle	+20% 2.129,05	12,9295
3	Instructeur fitness ou instructeur fitness de groupe	2.050,81	12,4543
	- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10% 2.255,89	13,6997
	- après 20 ans d'anc. sectorielle	+20% 2.460,97	14,9452
4	Personal trainer	2.145,10	13,0269
	- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10% 2.359,61	14,3296
	- après 20 ans d'anc. sectorielle	+20% 2.574,12	15,6323
5	Personal trainer et instructeur spécialisés	2.611,80	15,8611
	- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10% 2.872,98	17,4472
	- après 20 ans d'anc. sectorielle	+20% 3.134,16	19,0334
6	Fonctions de direction opérationnelles	2.328,23	14,1390
	- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10% 2.561,05	15,5529

- après 20 ans d'anc. sectorielle	+20%	2.793,88	16,9669
7 Fonctions de direction fonctionnelles		2.513,85	15,2663
- après 10 ans d'anc. sectorielle	+10%	2.765,24	16,7930
- après 20 ans d'anc. sectorielle	+20%	3.016,62	18,3196

EMPLOYES ADMINISTRATIFS

Categorie

I sans diplôme et sans expérience et < 6 m d'anc. secteur		1.652,49	
II diplôme ou 6 m d'anc. secteur sans diplôme		1.755,38	
III + 2j effectuées sans surveillance		1.838,28	
III + 5j		1.921,14	
III +10j		2.086,89	
IV direction opérationnelles		2.086,89	
V direction fonctionnelles		2.252,64	
V après 10 ans d'anc. dans la fonction	+10%	2.477,90	
V après 20 ans d'anc. dans la fonction	+20%	2.703,17	

INDEMNITES

1) Prestations de travail entre 20 et 23 heures :
+ 5 % dans les centres de fitness (à calculer sur les salaires effectifs)
Prestations des dimanches et jours fériés :
+ 50 % dans les centres de fitness
(à calculer sur les salaires et rémunérations effectifs)
Prestations des dimanches:
+ 50 % dans les salons de coiffure qui se situent dans les stations balnéaires,
les stations climatiques et les centres touristiques
(à calculer sur les salaires et rémunérations effectifs)

2) Complément d'ancienneté: intégré dans le barème

3) Vêtements de travail:

achat et entretien	1,50	par jour
entretien	1,00	par jour

4) Outils de travail:

non fourniture et non entretien	432,97	par an
---------------------------------	--------	--------

FLEXI-SALAIRE

Minimum 9,18 EUR par heure + 7,67 % flexi-pécule de vacances
= 9,88 EUR par heure